



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 381

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 6 mai 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 381 visant à remplacer le règlement numéro 330 portant sur la gestion des locaux municipaux et abrogeant tous les règlements portant sur le même sujet.**
2. **Que** le règlement numéro 381 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 381 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 381

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 381** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 8^e jour du mois de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de mai 2024.

François Pelletier
Directeur général adjoint